

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LA BOURGEOISIE.

Un journal conservateur, sans nuance dynastique prononcée, organe de la bourgeoisie, le *Messenger de Toulouse*, adresse à cette classe de la société de dures mais salutaires vérités :

La bourgeoisie possède l'intelligence, l'instruction, la fortune. Pourquoi donc son influence tend-elle à diminuer chaque jour dans le domaine des faits politiques et des réformes sociales ?

Cela tient à plusieurs causes.

D'abord, la bourgeoisie n'a plus de principes ; elle vit d'expédients et de demi-mesures ; elle se calefautre dans un infécond scepticisme. Elle est affolée, elle a peur ; elle se recroqueville et se replie avec terreur sur elle-même. Son servilisme, en face de la révolution qui grandit, est tel, qu'elle en arrive à excuser les attentats les plus monstrueux, les crimes les plus exécrables. Beaucoup de bourgeois font aujourd'hui des avances à la démagogie, afin de sauver leur caisse. Un égoïsme profond les dévore, et cet égoïsme est le mobile de tous leurs actes ; n'en cherchez pas d'autres.

Il va sans dire que, quand nous parlons ainsi de la bourgeoisie, ce n'est qu'en thèse générale. Il y a, Dieu merci ! encore d'innombrables et d'honorables exceptions, et ces exceptions-là sont l'espoir de l'avenir.

Nos reproches ne s'adressent qu'à cette bourgeoisie apathique et indifférente qui abdique devant le scrutin, laisse le champ libre à l'*Internationale*, ne se préoccupe que de l'intérêt et du bien-être du moment, fait en un mot bon marché de l'ordre moral, pourvu que l'ordre matériel n'éprouve pas de trop grandes perturbations.

Et néanmoins, qu'est-ce que l'ordre matériel sans l'ordre moral ? Qu'importe que la Révolution ne soit pas dans les faits, si elle est dans les esprits ? Sa réalisation extérieure n'est plus qu'une question de temps. La bourgeoisie sceptique a sa part, sa grande part dans les derniers désordres dont la France a été la victime. N'est-ce pas la bourgeoisie athée ou indifférente qui a fait le succès de toutes les immoralités et de toutes les turpitudes que l'esprit de révolte a produites pendant ces dernières années ? N'a-t-elle pas étalé sous les yeux de ses enfants ces caricatures infâmes qui jettent la fange sur tout pouvoir ? N'a-t-elle pas, le sourire aux lèvres, assisté au défilé des révolutionnaires à l'assaut de la curée sociale ? N'a-t-elle pas répété sur tous les tons que le soldat était un être improductif, et que le budget de la guerre devait être supprimé ? N'est-ce pas elle, toujours elle, qui donne aux fabricants de scandale les moyens de se produire et de faire fortune ?

.... Seconde cause de décadence. La bourgeoisie, sous les étreintes de l'indifférentisme, n'a plus d'énergie morale, plus de volonté. Au lieu de se mettre à la tête de tous les progrès, de toutes les réformes désirables, de toutes les vraies idées démocratiques, elle laisse insou-

cieusement couler l'eau. Elle abdique toute initiative. Elle n'a même plus la force d'accomplir ses devoirs civils.

.... Nous ne demandons pas des héros. Des hommes, des caractères nous suffisent. Où sont-ils ? Vouloir, c'est pouvoir. La révolution veut ; de là sa puissance. Si la bourgeoisie ne secoue pas sa torpeur, si elle ne s'amende pas, si elle ne s'unit pas, si elle n'oppose pas à l'ivresse de la force le fanatisme excusable de l'énergie morale, c'en est fait d'elle.

Troisième cause de la décadence. La bourgeoisie indifférente a pactisé avec les ennemis de Dieu. Elle a renouvelé contre Dieu le serment impie de Julien l'Apôstat. L'idée divine troublait ses rêves égoïstes ; elle a chassé Dieu de son foyer, de ses mœurs, de ses lois, de ses gouvernements. Or, toute société sans Dieu est destinée à mourir. Quand Dieu disparaît, l'homme surgit, et, se trouvant sans contrepoids, il ne vise qu'à absorber et exploiter ses semblables.

Bourgeois sceptiques, voilà vos œuvres. Faites votre *mea culpa*.

Si l'on nous dit qu'en parlant ainsi nous tirons sur nos propres troupes, nous répondons :

La Vérité nue doit sortir de son puits dans les grandes occasions et dans les heures de crise. Nous sommes à une de ces heures.

FIRMIN BOISSIN.

Un télégramme d'Athènes, du 6 novembre, nous annonce que, dans l'élection pour le président de la Chambre, sur 152 voix, le candidat ministériel n'a eu que 48 voix ; M. Zaïmis a obtenu 78 voix ; M. Deligiorgis, 14, et M. Bulgarris, 12.

Par suite de cet échec, le ministère Komerduros a donné sa démission.

Le bruit court à Vienne que l'impératrice d'Autriche passera les derniers mois de l'hiver à Nice, où elle attendrait l'entrevue qui doit avoir lieu entre l'empereur François-Joseph et le roi d'Italie.

La presse espagnole, dit un télégramme de Madrid, publie un manifeste où elle se ligue en association contre l'*Internationale* et les partisans de l'Indépendance de Cuba, et engage le gouvernement à protéger la patrie et la société contre l'une et l'autre.

De nombreux journaux ont adhéré au manifeste.

On mande d'Alger, le 6 novembre :

Les nouvelles de Constantine continuent à être satisfaisantes. Le bruit s'accrédite que Ahmet-Bey a été fait prisonnier à Biskara ; mais ce n'est pas encore officiel.

On lit dans le *Gaulois* :

Nous sommes à même aujourd'hui de compléter le renseignement que nous n'avons fait qu'indiquer hier au sujet de négociations ouvertes entre la France et l'Allemagne pour l'évacuation des six départements de l'Est encore occupés et qui doivent l'être, si les choses restent

en l'état actuel, jusqu'au jour du paiement intégral de l'indemnité de guerre.

On se souvient qu'en 1869 la question du Luxembourg faillit allumer la guerre entre la France et l'Allemagne. En présence de l'opposition que lui firent alors les cabinets des Tuileries et de Londres, M. de Bismarck s'arrêta ; mais le chancelier, en véritable homme politique qu'il est, n'abandonne guère les projets qu'il a une fois conçus, et sait attendre le moment favorable pour y donner suite.

Le moment paraît opportun à M. de Bismarck pour demander l'annexion définitive du Luxembourg à l'Allemagne. Il pense, non sans quelque raison, que nul en Europe n'est de taille à s'opposer à la réalisation d'un désir formulé par la cour de Berlin.

Il compte sur l'affaiblissement moral de l'Angleterre, sur l'affaiblissement matériel de l'Autriche et sur l'indifférence de la cour de Russie, fort peu intéressée, en effet, à un tel débat ; pour arriver à la prise de possession du duché, de la ville et des chemins de fer du Luxembourg.

Le nouveau ambassadeur de France à Paris, le comte d'Arnim, a donc été invité à aborder la question avec M. Thiers et le gouvernement de Versailles.

En échange du consentement de la France, le rappel de toutes les troupes allemandes au-delà des nouvelles frontières de l'empire serait immédiatement effectué.

Les correspondances des journaux étrangers attribuent à M. Thiers le projet de demander à l'Assemblée nationale, aussitôt sa réunion, de revenir à Paris.

On dit que M. Thiers, si la Chambre hésitait, aurait encore une fois recours aux moyens habituels : il offrirait sa démission. On dit que le Président de la République désire que tous les ministères et tous les services soient réinstallés à Paris pour les fêtes du nouvel an.

On lit dans le *Soir* :

Il y aura ces jours-ci un grand remaniement diplomatique.

M. Ernest Picard sera envoyé comme ministre plénipotentiaire à Bruxelles, en remplacement de M. le baron de Baude. On sait que, précédemment, il avait été décidé qu'il serait envoyé à Rome.

C'est M. de Goulard qui serait accrédité comme ministre à Rome auprès de Victor-Emanuel.

Jusqu'à présent, rien n'est encore fixé pour Berlin.

M. le baron de Baude serait appelé à recueillir la succession de M. Desprez, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

On étudie au ministère de la guerre un projet de camps retranchés qui couvriraient le pays contre toute invasion. Ces camps retranchés seraient établis sur les points du territoire où les conditions stratégiques seraient le plus favorables et la défense et le plus nécessaire.

Déjà Rouen a été choisi dans cette intention

Pourvu d'un grand établissement militaire, il sera protégé, à quelque distance, par un camp capable de recevoir une armée suffisante.

A l'est, Besançon, Langres et Chaumont seront fortifiés par le même système. Paris sera mis en état de braver un bombardement : on reportera la ligne de défense jusqu'à toutes ces hauteurs où les Prussiens s'étaient installés ; on les reliera par des forts et des ouvrages considérables, de manière à prévenir des éventualités semblables à celles dont le siège nous a laissé la triste mémoire.

Au centre, Bourges sera investi de puissants moyens de défense.

Quant à la Loire, c'est à Orléans, dit-on, qu'on en gardera le principal passage dans un camp retranché. La dernière guerre, comme l'invasion de 1815, comme les événements de la guerre de cent ans, a prouvé quelle importance militaire a la position d'Orléans. La leçon ne sera point perdue, si nous en croyons les informations qui nous sont parvenues à ce sujet.

On annonce que M. Thiers, jaloux de bien jager ses terres, désire que les étudiants dans les écoles diverses villes, et l'on présume qu'il commencera ce voyage vers le milieu du mois.

La *République française*, organe de M. Gambetta, qui vient de paraître, ne parle pas la langue du *Radical* et du *Rappel*, mais elle en exprime les idées. — Elle combattra la République de M. Thiers et la Chambre ; ce que veut M. Gambetta, c'est un pouvoir « hardi et vigoureux », à qui le pays ne refusera rien. « La France, dit-il, est prête à tout donner. »

En d'autres termes : la France a besoin d'un dictateur, et ce dictateur vous l'avez vu à l'œuvre, à Tours et à Bordeaux ; il saura briser toutes les résistances. C'est précisément ce que disent les journaux bonapartistes ; seulement, au lieu de M. Gambetta, ils proposent Napoléon III.

Le *Petit Lyonnais* dit avoir découvert à Lyon les traces d'une nouvelle conspiration bonapartiste.

Des marchands ambulants, dit ce journal, vendent depuis quelque temps un certain papier à lettres qui, au premier abord, n'a l'air de rien, mais qui, en réalité, renferme une réclame bonapartiste à rendre jaloux M. Duvernois.

Ce papier est blanc et ne présente aucun signe ; mais quand vous le placez en travers de la lumière, vous apercevez dans la transparence les trois têtes de Napoléon Bonaparte, de sa femme et de son fils.

Une banderolle portant ces mots : *la Foi, l'Espérance et la Charité*, entoure ces trois têtes, au milieu desquelles apparaît l'aigle impérial.

La foi, bien entendu, personnifie l'homme du 2 Décembre ; l'Espérance, le jeune rejeton impérial, et la Charité, sa mère.

Si l'homme de Sedan n'emploie pas pour sa restauration de meilleur *truc* que celui-ci, pour nous servir de l'expression du *Petit Lyonnais*, il ne doit attendre de ses fidèles *ratapouls*, ni *foi*, ni *espoir*, ni même la moindre charité.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

L'Officiel publie des décrets annulant des délibérations des conseils d'arrondissement de Villefranche, de Toulouse et de Bordeaux.

— Un avis de la préfecture de la Haute-Garonne dit que 8,100 fusils, 542 sabres ont été versés jusqu'au 5 au soir dans les dépôts de Toulouse. Avant de reconrir aux mesures de rigueur pour rentrer en possession des armes non encore rendues, le préfet fait savoir que des fourgons d'artillerie vont parcourir la ville à l'effet de recevoir les armes qui seront présentées.

— Un décret, du 29 octobre, qui vient d'être publié à Montpellier, ordonne la dissolution des gardes nationales de l'Hérault. Un arrêté du préfet, rendu en exécution de ce décret, fixe la date du 10 novembre comme dernier délai pour la remise des armes. Des perquisitions auront lieu à l'expiration de ce délai pour reprendre les armes qui n'auraient pas été déposées à la date indiquée par l'arrêté préfectoral.

La dissolution des gardes nationales du Var est également prononcée par un décret du 29 octobre. Le versement des armes et munitions doit se faire du 11 au 13 novembre.

Les perquisitions pour la reprise des armes qui n'auraient pas été déposées du 11 au 13, auront lieu à partir du 20 novembre.

— Un télégramme de Marseille annonce que le Conseil de préfecture, saisi contre les élections municipales de nombreuses protestations, y a fait droit en annulant toutes les élections. Les électeurs conservateurs libéraux auront-ils profité de la leçon et, cette fois, iront-ils au scrutin!

— Une autre dépêche de Marseille, du 7 novembre, soir, porte que le conseil de préfecture a validé les dernières élections municipales; par conséquent, M. Bory, n'ayant pas été élu, cesse d'être maire de Marseille.

— Le conseil général de Loir-et-Cher vient d'émettre, à l'unanimité, un vœu en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire.

— Dans la séance du 4 novembre, au conseil général de Loir-et-Cher, M. Cosson et M. Néboul ont déposé un vœu en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire dans le département.

MM. Denis et Cournault ont déposé un vœu sur le service militaire obligatoire.

— M. Thiers a adressé à M. de Bismarck une lettre autographe et personnelle, lui demandant la mise en liberté de tous les soldats détenus encore en Allemagne par suite de peines disciplinaires prononcées contre eux par les conseils de guerre d'Allemagne durant leur captivité.

On espère à Versailles, obtenir une réponse favorable du chancelier allemand.

— M. Thiers partira décidément le 29; il ira à Rouen, au Havre et à Cherbourg. On sait que le Président doit servir de témoin au mariage de la fille de M. Pouyer-Quertier; mais la date du départ de M. Thiers prouve que son voyage sera court, car c'est le 4 décembre que rentre l'Assemblée.

Il est de plus en plus confirmé que le Président de la République posera aussitôt, et de la façon la plus absolue, la nécessité du retour à Paris.

— Par arrêté du ministre de la guerre, la vente et le colportage au numéro de tous les journaux indistinctement sont interdits dans les camps et les casernes; journaux communs aussi bien que journaux conservateurs.

— Le maréchal Mac-Mahon vient de demander et d'obtenir un congé de quelques jours. Après la rude besogne accomplie par cette vaillante épée, le repos est bien gagné.

— On lit dans l'Avenir militaire :

Nous apprenons que le général Carré de Belle-mare vient d'être aussi puni de trente jours d'arrêt par le ministre de la guerre, avec mise à l'ordre du jour des corps de l'armée de Paris.

Cette punition lui a été infligée pour s'être rendu en uniforme, sans autorisation, à la cérémonie funèbre du Bourget, y avoir prononcé un discours, et l'avoir fait reproduire dans les journaux, malgré la circulaire ministérielle qui a récemment

interdit aux officiers de tous grades de rien livrer à la publicité sans une permission du ministre.

— La Gazette des Tribunaux annonce que le 4^e conseil de guerre s'est réuni samedi à Versailles, sous la présidence de M. le colonel Rollet. Il avait à se prononcer sur une grave affaire, celle du sieur Quesnel, photographe à Paris, ancien sergent de ville, accusé de participation à l'insurrection et d'incendie.

Capitaine au 112^e bataillon de la garde nationale, Quesnel fut un des défenseurs les plus dévoués de la Commune. Il se battait à Neuilly avec sa compagnie; on le retrouve luttant encore dans Paris à la barricade de la rue Perrault. Il fut un de ceux qui, sentant la prochaine défaite de l'insurrection, voulurent marquer la fin de la Commune par les épouvantables incendies qu'on connaît, et dans lesquels ils prétendaient anéantir la capitale dont ils avaient été les maîtres pendant deux mois. Ainsi, il fit déposer des matières inflammables au pied du mur de la maison portant le n° 6 de la rue Perrault, et donna l'ordre de « mettre le feu à la bulle » quand il ne lui resta plus d'espoir de pouvoir continuer la lutte.

L'accusé essaie en vain de nier; il est accablé par de nombreux témoignages.

Après avoir entendu le réquisitoire de M. le lieutenant de Blois et la défense présentée par M^e Laviolette, le conseil condamne Quesnel à la peine de mort.

— M. Henri Rochefort a été transporté au fort Boyard, île d'Aix.

— C'est M^{lle} Audoy, fille de l'ancien préfet républicain du Lot-et-Garonne au 3 septembre, qu'épouse M. Gambetta. (Soir.)

— Le ministre de l'intérieur vient de mettre à l'étude un projet de suppression des prisons dans l'intérieur de Paris. Elles seraient toutes réparties dans les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

Le ministre et le préfet de la Seine se montreraient favorables à ce projet.

— C'est le Comptoir d'escompte qui est chargé du travail de fabrication des nouvelles coupures de cinq francs.

Les employés chargés de cette opération travaillent jour et nuit; ils ne sortiront pas des ateliers jusqu'à ce que la fabrication soit complètement terminée.

Ces bons seront remboursables à vue en billets de la Banque de France.

Quatre bons de cinq francs seront remboursés en un billet de banque de vingt francs.

Les bons seront reçus dans les caisses de chemins de fer.

Le syndicat est composé des neuf établissements dont voici les noms :

Comptoir d'escompte de Paris. — Banque de Paris. — Crédit foncier de France. — Crédit industriel. — Dépôts et comptes-courants. — Crédit agricole. — Crédit lyonnais. — Banque des Pays-Bas. — Société financière.

— La police vient d'interrompre, dit le Gaulois, les représentations d'un nouveau théâtre qui s'était établi dans des terrains vagues de la rue de Vanves.

Il s'agit du théâtre des singes, qui, depuis plus de huit jours, défrayait les loisirs des habitants de l'arrondissement. La scène représentait la prise des buttes Montmartre.

Les acteurs, nous voulons dire les singes, habillés en gardes nationaux, après un triple assaut, finissaient par repousser les Versaillais, représentés par des chiens savants costumés en bleu, qui, aux grands applaudissements de la foule s'en allaient en hurlant et abandonnaient la place aux vainqueurs.

Le directeur de ce théâtre improvisé, M. Jules Pierre, a été immédiatement conduit devant le commissaire de police et la troupe mise en fourrière.

— Une rupture complète aurait eu lieu, selon une rumeur fort accréditée à Londres, entre la reine d'Angleterre et le prince de Galles. S. A. R. la princesse aurait, d'après le désir de son mari, discontinué ses visites à la reine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Séance du 6 novembre.

M. de Civrac, président, communique au Conseil la réponse de M. le ministre des travaux publics au vœu du Conseil général de Maine-et-Loire qui lui avait été transmis par M. le président le 27 octobre dernier, concernant la concession du chemin de fer de Niort au Mans.

M. le ministre dit qu'il ne perdra pas de vue le vœu du Conseil général.

M. le président du Conseil lit une lettre de son collègue du département de la Vienne relativement aux commissaires à nommer pour l'entente à établir entre les départements pour l'établissement des chemins de fer.

Le Conseil a déjà pourvu à cette demande par la nomination de deux commissaires, MM. Bury et Gigot.

Contributions directes. — Sur le rapport de M. Le Motheux, le Conseil répartit entre les cinq arrondissements le contingent attribué au département de Maine-et-Loire dans les contributions foncière, mobilière, personnelle et des portes et fenêtres.

D'après l'état B, annexé à la loi du 4 septembre 1871, le contingent du département est fixé ainsi qu'il suit :

Foncière,	2,701,550 f.
Personnelle-mobilière,	544,542
Portes et fenêtres,	417,411

Voici le répartition voté par le Conseil général.

ARRONDISSEMENTS	PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS		
	Foncière.	Personnelle mobilière.	Portes et fenêtres.
Angers	860,332	221,389	194,430
Baugé	412,946	76,609	46,644
Cholet	536,079	88,423	65,398
Saumur	549,672	110,928	77,303
Segré	342,521	47,193	33,630
TOTAUX	2,701,550	544,542	417,411

M. Abellard élève une réclamation au sujet de la contribution mobilière de l'arrondissement de Saumur.

Sur sa demande, le Conseil prie M. le préfet d'ordonner des études sur ce point du département.

Centimes additionnels. — Le même rapporteur donne lecture au Conseil du rapport de M. le préfet sur les centimes additionnels.

Le Conseil vote :

1^e Pour les dépenses départementales ordinaires sur les contributions foncière et personnelle-mobilière, ci, 0,25 c.

Sur les quatre contributions directes 0,01

2^e Pour dépenses du service vicinal, sur les quatre contributions directes, 0,07

3^e Pour dépenses de l'instruction primaire, 0,03

Total pour dépenses ordinaires, 0,36 c.

Pour dépenses extraordinaires sur les quatre contributions, les 12 c. autorisés par la loi du 4 septembre 1871;

Plus, également sur les quatre contributions, 1^o 01 cent. applicable à l'amortissement de l'emprunt de la loi du 5 juillet 1865 (loi du 6 juillet 1870.)

2^o 02 cent. applicables, d'après la loi du 28 octobre 1870, à l'amortissement de l'emprunt de 400,000 fr. pour frais d'organisation de la défense nationale.

En résumé, les centimes additionnels sont fixés pour 1872 selon le tableau suivant :

CONTRIBUTIONS.	Centimes départementaux que le Conseil général a votés pour assurer les services.	CENTIMES généraux qui sont déjà votés par la loi de finances.	TOTAL.
Foncière	51	2,00	53,00
Personnelle-mobilière	51	19,00	70,00
Portes et fenêtres.	26	18,80	44,80
Patentes	26	15,80	41,80

Le Conseil adopte la création de vingt-cinq nouvelles brigades de gendarmerie, parmi lesquelles une pour Saumur, et une pour Allonnes.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a tenu mercredi la dernière séance de sa laborieuse session.

Dans cette dernière séance, LA COMMISSION DE PERMANENCE a été élue de la manière suivante :

Volants, 31.

MM. Broas, 28 voix.

Richou, 26 voix.

D'Andigné, 24 voix.

Lemotheux, 23 voix.

La Bourdonnaye, 22 voix.

Dans la même séance, le Conseil a désigné ceux de ses membres qui doivent former LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

Deux conseillers ont été élus par chaque arrondissement. Saumur sera représenté dans cette commission par MM. de Combourg et de Pontgibault.

LE CAS DE M. E. BONNEMÈRE.

3^e article.

UN VOYAGE EN ZIG-ZAG.

C'est un peu comme ces enfants qui touchent à tout, sans rien prendre. S'ils sont d'un bon naturel et intelligents, il y a de la ressource, et vous les corrigerez. Nous avons à suivre un jeune touche-à-tout dans un voyage à bâtons rompus. Il faut de la patience, et surmonter le dégoût qu'inspire un salmigondis composé d'ignorance et de mauvaise foi, sans cette liaison qu'y pourrait mettre un peu de raisonnement. A vrai dire, nous ne sommes point fâché de faire poser devant le majestueux portique de l'Eglise catholique ce petit personnage qu'on appelle un impie. S'il continue d'y mettre de la complaisance, nous pourrions en estimer tout le prix et la valeur. Il sera instructif de voir quelle figure font ces gens-là devant l'édifice catholique, dix-neuf fois séculaire et en possession des éternelles promesses. Hélas ! il sera lamentable aussi de voir ces pauvres gens venant, de siècle en siècle, montrer leurs petites dents à ce vieux rocher qui défie la tempête, et s'en allant finalement briser leurs fronts orgueilleux contre ses flancs granitiques.

Sans doute, notre échantillon de libre-penseur n'est pas de qualité supérieure. Ainsi que je l'ai trouvé, je vous le donne, ne l'ayant point inventé; seulement, comme il y a d'ailleurs peu de chose de son cru, nous aurons toujours bien ce que lui auront seriné les plus forts.

Commençons d'abord par déblayer le terrain de tous les agréments jetés autour de l'œuvre complaisamment préparée par M. Bonnemère, le grand scandale.

« Je n'aime pas la polémique et je voudrais bien ne pas perdre mon temps à en faire. » C'est tout-à-fait le cas de M. Jourdain... à l'envers. Le bourgeois d'alors ne croyait pas faire de la prose et en faisait. Le nôtre croit faire de la polémique et n'en fait pas du tout. — Encore une chose que vous ignorez. L'insulte, le scandale et la calomnie n'ont jamais constitué la polémique. Faire de la polémique, c'est discuter; discuter, c'est raisonner, et raisonner, c'est suivre une question. Or, vous suivez une question en lui tournant le dos. Nous l'allons prouver tout-à-l'heure. Ah! vous n'aimez pas la polémique, et vous avez bien raison. Ni votre science ne vous le permet, ni vos moyens ne vous poussent de ce côté-là. A côté de la logique comme à côté de l'histoire, vous êtes passé sans être atteint. Mais, si vous n'aimez pas la polémique, comme vous l'entendez, pourquoi donc en faites-vous? Nous, catholiques, vous nous forcez de nous défendre; et vous, qui donc vous oblige à nous attaquer?

« L'Echo saumurois m'accuse de ne pas connaître l'histoire; laquelle veut-il bien que je lui raconte? » Mais celle de Mahomet, Monsieur Bonnemère, comme vous la savez.

Un conte, en passant, peut quelquefois amuser.

C'est cette histoire qu'on lui demande; eh bien! je parie qu'il va nous en conter une autre. Parbleu, oui..... l'histoire du clergé sous le règne de Louis XIV. Mais, attendez, car il y a plusieurs stations avant d'arriver.

« On peut respecter profondément Jésus, admirer profondément l'Évangile. » Très-bien. Seulement, la mémoire vous trahit comme le reste,

ou vous êtes né d'hier. La religion chrétienne, c'est la religion de Jésus, c'est la religion du Christ, ou je n'entends rien à votre français. Mais comment respecter profondément et admirer profondément cette religion qui a enfanté, disiez-vous, les haines les plus riches en forfaits, etc. ? Alors vous oubliez ce que vous avez dit. Tant mieux.

Maintenant, c'est « la cause de l'Eglise qui n'a rien de commun avec celle de Dieu. » Je croyais que vous lisiez l'Evangile. Je m'aperçois que vous en parlez comme les aveugles des couleurs. Ouvrez-le donc, et vous y verrez bientôt ce qu'il y a de commun entre l'Eglise et son divin fondateur : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle... Allez et enseignez les nations... Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise... Et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, etc. » Ce qu'il y a de commun entre le Fils de Dieu et son Eglise, c'est qu'il lui a donné la mission d'enseigner, c'est-à-dire le dépôt de la doctrine et de la morale évangéliques.

A présent, nous passons à l'Eglise romaine. Par quel chemin ? Ah ! dame... suivons-le toujours : « Je n'ai jamais compris qu'étant donné l'Evangile, on en ait fait sortir l'organisation romaine. »

Charlemagne et Pépin, les rois, les empereurs et les peuples chrétiens ont compris que, pour exercer son action sur la terre, l'indépendance spirituelle était nécessaire à Celui que le Fils de Dieu, Jésus-Christ, avait désigné pour le représenter jusqu'à la consommation des siècles, en lui disant : « Tu es Pierre... Pais mes brebis, pais mes agneaux... Confirme tes frères dans la foi. » Ils ont compris que la condition nécessaire, essentielle, indispensable de l'indépendance spirituelle, c'était l'indépendance temporelle. De là le pouvoir temporel, de là l'organisation romaine. Ainsi l'ont compris tous les siècles chrétiens. Ainsi l'ont compris, à notre époque, tous les vrais catholiques, et avec eux toutes les intelligences sérieuses, Guizot lui-même et M. Thiers, dont les remarquables discours forment un éloquent traité, non pas seulement à l'usage des cléricaux, mais de tout esprit qui réfléchit, qui raisonne et qui sait. M. Bonnemère arrive à son tour, et nous dit naïvement qu'il ne comprend rien à cette organisation. C'est bien possible, puisqu'il le dit. Mais il est jeune, et peut-être qu'un jour il étudiera cette grave question.

Il s'agit maintenant de savoir où nous allons. Ah... à la mission du clergé.

« Que le clergé revienne à sa mission. » Le clergé, jusque là, toujours avait cru que l'Eglise puisait sa mission dans les évangéliques paroles de Jésus-Christ : « Allez et enseignez toutes les nations... » et il obéissait à l'Eglise, se faisant entendre à lui par la grande voix de ses pontifes et de ses conciles, de ses docteurs et de ses saints. Ah ! oui, sa mission est joliment simplifiée. Après dix-huit siècles, une voix s'est fait entendre... celle de M. Bonnemère : « Qu'il marche avec nous, en avant, au lieu de prétendre nous ramener en arrière » (et voilà que M. Bonnemère est avec lui, mais, dame ! pas jusqu'à la consommation des siècles), « et nous joindrons de grand cœur nos efforts aux siens. »

Que ça de burlesque ! et encore nous ne sommes pas au plus creux.

« Je ne fais pas de scandale pour le plaisir d'en faire. » Oh ! non, on le voit bien... Je le défie tout de même bien de nous trouver une autre cause.

Ah ! ça, où sommes-nous maintenant ? Je crois qu'à cette heure il va parler de la France et de la Révolution qui ne font qu'un. Il paraît que le clergé ne comprend pas très-bien cela. Comme il y a bien encore deux ou trois stations avant d'arriver à l'histoire du clergé au bon vieux temps, il serait peut-être bon de s'arrêter ici quelques instants.

(La suite au prochain numéro.)

Les transports vont devenir plus faciles, nous l'espérons.

Les administrations des chemins de fer ont recouvert la plus grande partie de leur matériel. Il ne reste plus en Allemagne que 5 ou 600 wagons.

La commission de permanence s'est spéciale-

ment occupée de la question de transports. Elle a accordé aux Compagnies un délai qui expire le 15 novembre, et qu'elle est décidée à ne pas renouveler.

Aussi les compagnies font-elles des efforts prodigieux pour se mettre en état de satisfaire aux exigences du commerce. A cette époque de l'année, la question acquiert une plus grande importance. C'est le moment de l'activité commerciale. Les chemins de fer ne l'entraveront pas.

L'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre va prochainement mettre à la disposition du public les timbres mobiles de 40 centimes créés pour l'acquittement du droit établi par la loi du 23 août 1871 sur les quittances, à partir du 1^{er} décembre prochain.

Le nouveau timbre est bleu, à peu près de la nuance adoptée pour le timbre-poste à 25 centimes, mais d'une dimension sensiblement plus grande, qui ne permet pas la confusion.

Il porte, écrits dans un médaillon central, les mots : « France, 10 centimes, » et dans l'encadrement : « Quittances, reçus, décharges. »

Deux innovations généralement réclamées ont été adoptées pour le nouveau type. Le coût du timbre est indiqué en caractères fort apparents, et on a supprimé la figurine qui, à chaque changement de gouvernement, était modifiée à grands frais pour l'Etat.

L'émission des coupures du Comptoir d'escompte n'a pas encore commencé, mais la planche est déjà faite; elle reproduit à peu près les dimensions des billets de la Banque belge.

Les coupures seront de 5 francs et il en sera émis pour 10 millions de francs.

Ces billets sont garantis solidairement par neuf maisons de Banque; ils seront toujours remboursables à vue en billets de la Banque de France jusqu'au 1^{er} janvier 1876, date où l'émission doit cesser.

Les compagnies de chemins de fer se sont déjà engagées à recevoir ces coupures.

On va essayer, sur la ligne de Paris à Orléans, un nouveau mode d'éclairage des trains par le gaz comprimé. Deux récipients en tôle, placés dans le wagon des bagages, contiennent le fluide transmis aux lanternes des voitures par des tubes élastiques.

Le conducteur du train, au moyen d'un robinet, accroît ou diminue l'intensité de la lumière. Elle read facile dans les wagons de toute classe la lecture, à peu près impossible avec l'éclairage actuel. (Phare de la Loire.)

La police de Poitiers vient d'arrêter l'auteur des effractions des boîtes aux lettres : c'est le nommé B..., déjà condamné pour pareil fait.

En agissant ainsi, B... n'aurait toujours qu'un but, celui de passer en prison la saison rigoureuse de l'hiver.

Un fait grave, lisons-nous dans l'Echo du Poitou, vient de mettre en émoi tout le canton de Mirebeau et la population de Châtelleraut : il s'agit de la fuite de M. Desvaux, juge de paix du canton de Mirebeau.

Depuis quelque temps déjà, on parlait à Châtelleraut des embarras dans lesquels se trouvait M. Martin, notaire dans cette ville, et chez lequel se trouvait alors comme premier clerc M. Desvaux.

Au mois de septembre 1870, au moment où le Gouvernement de la défense nationale faisait appel à toute la jeunesse et aux forces vives du pays, M. Desvaux, au lieu d'aller rejoindre le corps d'armée auquel il appartenait, fut nommé par une protection spéciale, juge de paix à Mirebeau.

Il y a quelques jours, M. Desvaux recevait dans un grand dîner l'adjoint et plusieurs conseillers municipaux de Mirebeau. Le lendemain matin, les agents de la force publique, munis d'un mandat d'amener délivré contre lui, se présentèrent pour l'arrêter à l'hôtel où il avait pris domicile. On leur annonça que, la veille au soir, quelques instants après le départ de ses invités, M. Desvaux avait disparu, et qu'on ne l'avait plus revu.

On pense qu'il s'est dirigé vers l'Espagne; des ordres ont été expédiés par le parquet pour l'arrêter, s'il est possible, avant qu'il ait passé la frontière.

Cet événement a répandu dans le canton de Mirebeau une émotion considérable et que l'on com-

prend sans peine. L'instruction judiciaire est commencée et va se poursuivre avec rapidité.

Mgr Guibert, archevêque de Tours, qui vient enfin prendre possession du diocèse de Paris, a, par une lettre pastorale, pris congé de son clergé et des fidèles.

On sait qu'en 1793, la basilique de Saint-Martin de Tours, une des merveilles de la chrétienté, fut littéralement rasée, moins les deux grandes tours qui agrémentent la charmante capitale de la Touraine.

Or, Mgr Guibert s'est donné la mission de rebâtir l'église de Saint-Martin.

Par suite de quêtes et de souscriptions ouvertes et faites dans l'univers catholique, il est parvenu à réunir 1,580,000 fr., qu'il laisse à son successeur pour mettre à exécution son œuvre.

Nous lisons dans le *Publicateur* de la Roche-sur-Yon :

Il a été rendu jusqu'à ce jour plus de cent ordonnances de non-lieu en faveur des insurgés détenus à l'île d'Yeu. Ils se louent tous des procédés de l'autorité militaire à leur égard. Pour la police intérieure, les détenus sont partagés en groupes de dix qui élisent chacun un chef. Ce dernier est responsable du bon ordre vis-à-vis du sous-officier surveillant. Quant au régime alimentaire, il comprend du biscuit un jour sur deux, des viandes salées, du riz, des légumes et de la viande fraîche une fois par semaine. Les hommes qui ont de l'argent peuvent, en outre, se procurer du vin, du saucisson, des œufs, du tabac, etc., dans une cantine. L'autorité a fixé les prix de chaque objet.

Sous ce titre : *La Providence et les châtements de la France, études de philosophie religieuse sur le temps présent*, le R. P. Toulemont, de la compagnie de Jésus, a coordonné et réuni en un volume in-18 divers remarquables travaux qu'ont déjà fait connaître les *Etudes religieuses*. Le livre, publié à la librairie Albalat, est revêtu des approbations de NN. SS. les évêques de Poitiers, de Saint-Dié et d'Angers. Nous reproduisons la lettre de M^{re} Freppel :

« Mon cher Père,

« Je vous remercie de m'avoir envoyé votre livre sur la *Providence et les châtements de la France* : puisse-t-il faire ouvrir les yeux à tant d'hommes que nos récentes catastrophes ont étourdis, mais non pas éclairés ! Vous ne vous êtes pas borné à montrer la main de Dieu dans les événements de la dernière guerre; mais, remontant des faits aux principes, vous avez refuté avec autant de vigueur que d'à-propos les objections des sophistes contre l'économie providentielle. Leçon profitable aux bons, le malheur est pour les méchants une occasion de blasphème : vous confondez les uns, en relevant le courage des autres.

« Il y a, d'ailleurs, dans ces pages émues un accent français qui me touche, et qui prouve, une fois de plus, que le vrai patriotisme prend sa source dans la foi religieuse. Vous ne désespérez pas de notre pays, et vous comptez sur son avenir. C'est la pensée qui doit nous soutenir dans nos efforts et dans nos luttes.

« En vous félicitant d'un ouvrage que je désire voir se répandre le plus possible, je vous prie, mon cher Père, d'agréer l'expression de mes sentiments affectueux et bien dévoués.

« CH.-EMILE,
« évêque d'Angers. »

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance de ses administrés qu'une réduction de 2 0/0 devant avoir lieu sur le contingent de la classe 1870, en faveur des jeunes gens qu'un besoin impérieux rendrait nécessaires comme soutiens de leurs familles, les réclamations à cet égard doivent être présentées sous le plus bref délai à la Mairie (bureau de l'état-civil).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 novembre 1871.

Le Maire, BODIN.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que les possesseurs de chiens qui n'ont

fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de se conformer aux dispositions de la loi du 2 mai 1855, avant le 15 janvier prochain.

Les déclarations sont reçues à la Mairie, bureau des contributions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 7 novembre 1871.

Le maire, R. BODIN.

GARDE NATIONALE.

La garde nationale devant être passée en revue par les autorités municipales, dimanche prochain, la retraite sera battue et sonnée samedi onze, à sept heures du soir, dans les différents quartiers de la ville.

Le rappel sera également battu et sonné le dimanche douze, à partir de 11 heures du matin, et MM. les commandants des compagnies seront rendus avec leur troupe, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à midi 40 minutes.

M. le capitaine-adjutant-major commandera la garde du drapeau, qui devra être rendue en face de l'Hôtel-de-Ville, à midi 45 minutes.

Le commandant, FERMET.

Saumur, 8 novembre 1871.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Décidément les artistes de la troupe lyrique sont de bons chanteurs, la seconde représentation a été bien supérieure à la première.

Don Pasquale a été chanté et interprété d'une façon charmante. M. Engel est toujours le bon baryton à la voix bien timbrée et mâle, et M. Geraizer a été infiniment meilleur dans son rôle de Don Pasquale que dans celui de Pygmalion. Nous regrettons que M. Pascas ne soit pas à la hauteur de ses camarades; il est rempli de bonne volonté; mais l'organe lui manque, et au milieu d'un bon ensemble sa voix est d'un mauvais effet. M^{me} Geraizer a été parfaite dans son rôle de Louise : méthode, souplesse de voix, talent musical, elle réunit tout. Chose rare chez les artistes lyriques, elle prononce avec une netteté surprenante.

Plusieurs rappels successifs ont prouvé à cette petite troupe toute la satisfaction du public; nous pouvons lui promettre pour dimanche une salle bien garnie et des bravos à profusion.

L'affiche sera bien composée, si elle annonce ce qu'on nous a promis.

Le *Chalet*, les *Bourguignons*, les *Noces de Jeanette* et *M. Landy*.

Dans ce dernier ouvrage nous avons eu le plaisir d'applaudir M. Martin et M^{lle} Alberti qui l'ont déjà joué avec beaucoup d'entrain et de gaieté.

Une seconde représentation sera bien venue, et très-goutée.

J. B.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Saint-Etienne, 9 novembre. — Coup de grisou hier soir, à huit heures, au puits Jabin, des mines de Saint-Etienne. A une heure, cette nuit, on avait retiré 24 vivants et 3 blessés; état désespéré. Ce matin on a retiré 22 cadavres; on craint que le total des morts atteigne le chiffre de 50.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 10 NOVEMBRE.

Dern. cours	3 0/0	57.25	s. v.	0.00 c.
5 0/0	94.85	H.	0.05	
5 0/0 italien	64.15	H.	0.05	
Mobilier	268.75	H.	5.00	
Gaz	712.50	B.	2.50	
Foncier	1002.50	H.	2.50	
Générale	580.00	H.	3.75	
Est	532.50	B.	1.25	
Orléans	877.50	H.	2.50	
Nord	1002.50	B.	5.00	
Lyon	910.00	s. v.	0.00	
Midi	642.50	B.	2.50	
Autrichiens	877.50	H.	2.50	
Lombards	440.00	H.	2.50	
Mobilier esp.	513.75	B.	1.25	
Foncier d'Autr.	887.50	H.	2.50	

On nous confirme ce que nous avons annoncé que depuis l'évacuation par l'armée prussienne du département de Seine-et-Marne, la belle usine de Chocolat Ménier à Noisiel a repris sa fabrication comme par le passé.

P. GODET, propriétaire-gérant.

AU PETIT SAINT-THOMAS

27, 29, 31, 33 ET 35, RUE DU BAC, ET 25, RUE DE L'UNIVERSITÉ,

A PARIS

Soieries unies et façonnées
Cachemires Français
Cachemires de l'Inde
Dentelles
Confections pour Dames
et pour Enfants
Fourrures
Lingerie
Mercerie
Passementerie
Rubans.

CORBEILLES DE MARIAGE

Les propriétaires de cette importante maison de Nouveautés ont l'honneur d'informer les dames de Saumur et du département de Maine-et-Loire qu'ils établissent à Saumur, rue Saint-Jean, 22, une succursale dans laquelle elles trouveront la collection complète des échantillons de toutes les marchandises vendues dans leur maison de Paris. Envoi à choix des marchandises ne pouvant s'échantillonner.

Les prix de vente sont rigoureusement les mêmes qu'à Paris

REPRÉSENTANTS: M. ET M^{ME} LORRAIN-BOUCHEREAU.

ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS.

Étoffes de fantaisie
Lainages
Indiennes et Jaconas
Mousselines Imprimées
Blanc de Fil
Blanc de Coton
Tapis, étoffes pour Meubles
Bonneterie, Ganterie
Chemises
Cravates et Foulards
Literie
TROUSSEAUX ET LAYETTES

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques, et sur baisse de mise à prix,

D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES

A Champigny, commune de Souzay,

ET D'UN MORCEAU DE TERRE,

Situé commune de Souzay.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-six novembre mil huit cent soixante-onze, à midi précis, à Champigny-le-Sec, commune de Souzay, en la salle de la maison d'école, par le ministère de M^e Dupuy, notaire à Montsoreau, commis à cet effet.

On fait savoir qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le quatre novembre mil huit cent soixante-onze, enregistré;

Et à la requête de M. Joseph Roger fils, carrier, demeurant à Montreuil-Bellay, agissant au nom et comme héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Joseph Roger, son père, en son vivant cultivateur à Champigny-le-Sec, commune de Souzay, où il est décédé; demeurant ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, d'une part; En présence de: 1^o M. Louis Roger, boisselier, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg; agissant au nom et comme tuteur des mineures Jeanne et Joséphine Roger, issues du second mariage du sieur Roger, sus-nommé, avec la dame Jeanne Merlet;

Défendeur ayant pour avoué constitué M^e Lucien Labiche, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, d'autre part; 2^o M. Pierre Merlet, cultivateur à Bizay, commune d'Épieds, au nom et comme subrogé-tuteur des dites mineures;

Il sera, par le ministère de M^e Dupuy, notaire commis à cet effet, procédé le dimanche vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-onze, à midi précis, à Champigny-le-Sec, commune de Souzay, salle de la maison d'école, à la vente par adjudication et aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix qui suivent:

1^{er} Lot. Cinq ares cinquante centiares de terre, à la Pierre-à-Noyau, commune de Souzay, joignant d'un côté Gauchais, d'autre côté Sigogne. Cet objet est grevé d'une rente foncière annuelle et perpétuelle de deux

francs, due à un sieur Girard, de Varraus. Mise à prix 40 fr.

2^e Lot. Une maison, composée d'une chambre basse à cheminée et four auquel les propriétaires de la maison de la Noue ont droit de boulanger, grenier au-dessus de la chambre du sieur Coyer, écurie, grenier au-dessus, ballet dans la cour, petit jardin y attaché, communauté à la cour et au passage; une cave avec pressoir garni de ses ustensiles; le tout formant autrefois partie de la ferme de la Noue, situé à Champigny, commune de Souzay, joignant Coyer et Cadot, Mise à prix 250 »

Total 290 »

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau; à M^e BEAUREPAIRE et à M^e LABICHE, avoués à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié sous-signé, le neuf novembre mil huit cent soixante-onze.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le onze novembre mil huit cent soixante-onze, f^o c^o. Reçu un franc et vingt centimes pour décimes. (361) Signé: ROBERT.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISONS

Situées à Saumur, au port Chevallier, Occupées par MM. Unalserres, Millet, Grignon.

Ces maisons forment un ensemble qui s'étend de la rue de la Petite-Bilange au quai Saint-Nicolas. Avec cour, remise et écurie, vastes hangars, magasins et ateliers. Superficie de 900 mètres. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (318)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A des conditions très-avantageuses, par suite de décès,

DEUX MAISONS, à Saumur, rue de la Tonnelle, dont l'une disponible. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A VENDRE UNE COUPE DE BOIS-TAILLIS,

D'environ 25 hectares 45 ares, appelée la Sang-au-Porcher, ferme de l'Étang, commune de Milly. S'adresser à M. DELANDE DE BAGNEUX, à Bagneux, ou à M. GOUBY, jardinier à Saumur. (362)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE VOLONTAIRE.

Le 26 novembre 1871, à midi, et jours suivants s'il y a lieu,

M^e Denieau, notaire à Allonnes, procédera, au canton des Bouchettes, commune de Brain-sur-Allonnes, en la demeure de madame veuve Gandon-Desroches, à la vente aux enchères de divers meubles et objets mobiliers.

On vendra:

Lits garnis, meubles meublants, linge, charrettes, vins en bouteilles et en cercles des récoltes de 1869, 1870 et 1871, avoine, fourrages, graines de salade et de salsifis, et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mardi 14 novembre 1871, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue du Petit-Maure, n° 2, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Lits, couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, rideaux, secrétaires, commodes, glaces, pendules, tables, chaises, fauteuils, tables de toilette et à ouvrage, buffet, pelles, pincettes, cuivrierie, porcelaine, batterie de cuisine, 600 bouteilles de vin blanc, dames-jeannes, portes, croisées, et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DEUX MAISONS, à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, l'une de suite, l'autre pour la Saint-Jean 1872.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue des Basses-Perrières. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire, ou à MM. LOISELEUR et BELANGER.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier. S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (265)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre. S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie. UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie. S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

LA MAISON BERGE

Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur,

En totalité ou par portions.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (338)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale. S'adresser à M. MILLOCHEAU.

VINS, VINAIGRES, EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS en gros.

VINS DU PAYS

à la

COMMISSION.

PINET-BRARD

E. DEHAU

Successeur,

Rue Dailé, à Saumur.

SPÉCIALITÉ DE VINS

CHAMPAGNISÉS

ET ÉTRANGERS.

Ouate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la goutte et rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 franc, chez M. TEXIER, pharmacien, place de la Bilange, 58, à Saumur. (309)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1867.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.